



**Cuzieu**

**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre**

Le Maire de Cuzieu,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5217-10-6,

Vu la délibération n° 2024-019 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Vu la délibération n° 2024-019 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face à certaines écritures comptables,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser les transferts de crédits suivants :

|                                     |                             |              |
|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Section d'investissement – Dépenses | Chapitre 21 – article 21535 | - 9 608.98 € |
| Section d'investissement – Dépenses | Chapitre 16 – article 1641  | 9 608.98 €   |

**ARTICLE 2 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison et à Monsieur le Trésorier

A Cuzieu, le 31 décembre 2024

Le Maire,

Jean-François RASCLE



Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
A/R Préfecture le  
Notifié le  
Le Maire,  
Jean-François RASCLE